

ASSOCIATION DU CAMP DE CESAR

Adm : route de la Roche, 49130 Sainte Gemmes-sur-Loire

www.campdecesar.org

associationcampdecesar49@gmail.com

« Un projet fédérateur pour la Zone agricole protégée »

Annexe au Conseil d'administration du 15 septembre

Cette note réunit les éléments dont nous disposons pour un possible projet « vert » dans la Zone Agricole Protégée de Sainte Gemmes-sur-Loire après rencontre et audition par la municipalité le 11 septembre 2020.

Assistaient à la réunion :

Municipalité : Paul Heulin, maire de Sainte Gemmes-sur-Loire, Christelle Le Lan, 3^{ème} adjointe à l'environnement durable ; Florence De Barmon, conseillère déléguée

Camp de César : Paul Bougeant, adhérent, Jean-Louis Laureau, membre du CA, Joseph Leroyer, vice-président, Yves-Henri Martin, membre du CA, Alain Ratour, président.

La démarche du Camp de César s'inscrit dans le sens de l'histoire. Notre projet pour la ZAP et pour Sainte Gemmes-sur-Loire s'inscrit en rapport avec une agriculture nouvelle branchée en partie sur des circuits courts.

Il recoupe celui du maire de Sainte Gemmes en faveur d'une souveraineté alimentaire et une recherche de produits de qualité (certification bio ou HVE).

Les atouts du territoire

1. Le climat

Le secteur agricole de Sainte Gemmes bénéficie d'un microclimat étudié par de grands géographes français (René Dion) qui l'ont qualifié de type provençal.

2. Le développement du bio

Cette évolution a été accélérée par les conséquences de la crise sanitaire de 2020 qui a amplifié des tendances de consommation de produits bio et de proximité, déjà décelés. Le cap des 1 000 fermes bio en Maine-et-Loire a été franchi en septembre 2020. Elles couvrent 11 % de la Surface agricole utile. La demande en produits bio reste supérieure à la production en Maine-et-Loire. A terme, les cantines d'Angers devront se fournir à 50 % en bio.

L'après Covid 19 est une opportunité pour la plaine agricole de Sainte Gemmes-sur-Loire où trois secteurs agricoles sont intéressants en conversion : l'arboriculture, la viticulture et les légumes. Des agriculteurs conventionnels commencent à cultiver une partie de leurs terres en bio (Ets Beaujean...).

3. La proximité d'une agglomération

La proximité des zones de fort habitat de l'agglomération angevine (300 000 habitants dont la moitié pour la commune d'Angers) crée un environnement favorable. La crise sanitaire a renforcé des circuits courts, alimentés par des productions de qualité proches des zones urbanisées, notamment pour tout ce qui relève de la chaîne alimentaire et aussi de l'horticulture. Des aides ou facilitations pourraient être apportées par Angers Loire métropole. La proximité de la ZAP avec les quartiers de fort habitat de l'agglomération angevine répond en termes de localisation géographique aux critères qui caractérisent les zones éligibles à la mise en place du concept de proximité.

Le succès des circuits courts est en partie dû à l'implication des grandes enseignes qui se sont fait un partenaire du local. La crise s'est révélée aussi propice aux innovations des producteurs : e-commerce, livraison à domicile, commandes groupées, popularisation du drive. Les initiatives n'ont pas manqué sur Angers et dans l'agglomération en faveur des circuits courts, déjà en place ou improvisés à la hâte, alimentés par des productions de qualité proches des zones urbanisées, notamment pour tout ce qui relève de la chaîne alimentaire et aussi de l'horticulture.

Ces productions de périphérie urbaine privilégient une main d'œuvre de proximité. Elles limitent ainsi l'incidence des trajets domicile travail dans la production de gaz à effet de serre.

4. Une agriculture qui sait s'adapter

La profession agricole gemmoise a déjà su réagir pour évoluer, s'adapter, voire changer d'orientation au besoin. Jusqu'au début du 19^{ème} siècle, l'agriculture était vivrière avec d'importantes surfaces en vigne. Au milieu du siècle, elle s'ouvre à l'extérieur : chanvre (pour les usines Bessonneau, essentiellement) maraichage (pour les Halles de Paris). Dans la décennie 1920-1930, le chou-fleur fait la fortune de Sainte Gemmes, mais disparaît dans l'après-guerre. Les agriculteurs se tournent alors vers le maraichage. En 1965, celui-ci est boosté » par la construction de serres. Mais les chocs pétroliers vont le remettre en cause. Des agriculteurs tentent le tabac. D'autres plantent des arbres fruitiers (pommiers....).

Des cultures nouvelles apparaissent: rosiers, bulbes, tubercules à fleur pour les horticulteurs angevins. Vers 1982, une grande demande pour le géranium et les plantes à massif, peu cultivés par les horticulteurs angevins, favorise la reconversion horticole de Sainte Gemmes. Mais depuis les années 2009-2010, son déclin s'amorce en raison d'une demande en fort baisse des particuliers aux jardins de plus en plus exigus. . Il semble aujourd'hui condamné même si une petite demande de produits horticoles perdurera.

5. Le Projet Alimentaire Territorial

La Zone Agricole Protégée peut être rapidement opérationnelle : espaces de plein champ, zones de production hors sol, réseau d'irrigation grâce à la station de pompage de l'eau de Loire et situation privilégiée au niveau de la confluence de la Maine avec le fleuve.

La Zone Agricole Protégée pourrait favoriser l'émergence d'un pôle d'excellence du végétal, l'implantation d'entreprises nouvelles et le développement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) grâce au voisinage urbain. Ce dernier né en 2017 n'a pas encore été vraiment lancé par l'agglomération angevine. Il s'agit, selon la loi, de « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation ». Le PAT développe des outils d'aide à la conversion. En s'appuyant sur la ZAP, l'objectif serait de parvenir à une souveraineté alimentaire HVE circuit court pour Angers

Les points sensibles

1. Les professionnels en place

Les professionnels gemmois de l'horticulture et du maraîchage ont su dans le passé fois unir leurs forces pour vendre autrement qu'avec des grossistes". Pour faire face à la grande distribution, ils ont créé l'Union syndicale Ponts-de-Céaise qui deviendra la coopérative Fleuron d'Anjou. Celle-ci a racheté la CHMA (Coopérative horticole et maraîchère angevine), a fusionné avec les coopératives de Varennes-sur-Loire, et Saviprim".

Deux types de production coexistent pour la première fois à Sainte Gemmes-sur-Loire : une agriculture conventionnelle (engrais, arrosage) et une agriculture paysanne et biologique au développement spectaculaire (vente en magasins...). 35 producteurs travaillent sur une petite surface agricole utile (600 hectares).

Après la création de la Zone Agricole Protégée, les professionnels gemmois se sont constitués en « Pôle Végétal Loire Maine », mobilisé pour la gestion de la ZAP et son avenir. L'Etat a promis des aides exceptionnelles aux entreprises de France en difficultés. En horticulture, ces aides seront conditionnées à l'organisation de groupements professionnels engagés dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques, mais aussi décidés à changer d'orientation vers de nouvelles productions agricoles comme le maraîchage bio. Ces groupements devront aussi rechercher des performances en matière économique, environnementale et sociale.

L'association du Camp de César estime que les professionnels regroupés dans le « Pôle Végétal Loire Maine » pourraient se sentir fédérés par la mise en place d'une diversité (fruits, légumes, vignes) placée sous le signe du bio. Cette diversité permettrait à plusieurs propriétaires de vivre. Les agriculteurs conventionnels seraient les mieux armés pour se lancer les premiers dans la reconversion des cultures car ils ont l'avantage de la technicité. La réussite de ces « pionniers » aurait un effet mobilisateur chez les autres exploitants.

Le Camp de César souhaite participer à ce changement de cap nécessaire.

2. La ressource en eau

Un réseau d'irrigation collectif est réalisé à partir de 1962 avec un pompage en Loire. L'arrivée de l'eau industrielle intéresse a fait augmenter le prix des terrains et orienté les maraichers vers la pépinière, plus rémunératrice.

La ressource en eau va se limiter avec des épisodes estivaux de plus en plus chauds et secs. Le maraichage est plus consommateur d'eau que l'horticulture liée davantage au goutte à goutte.

La notion du stockage hivernal dans des retenues d'eau est importante. La France stockerait 2,5 % de l'eau qui court en hiver contre 25% en Espagne. Mais elle suscite des avis très controversés. Malgré l'évolution des modes d'arrosage, il faudra sûrement prévoir la création de réserves d'eau à usage agricole dans des zones spécifiques. Les crues hivernales de la Loire qui vont se perdre aujourd'hui dans la mer pourraient alimenter ces réserves (dans les boires....) pour le plus grand profit des agriculteurs lorsque la sécheresse viendra. Par contre, la construction de retenues d'eau sous forme de barrages ne paraît pas réaliste. Un consensus doit pouvoir s'établir autour de ces projets. En 1972, Edgard Pisani, alors ministre de l'Aménagement du territoire, avait créé la station d'exhaure des Ponts-de-Cé pour pomper l'eau en surplus dans le Val d'Authion et la reverser dans la Loire. Ne pourrait-on pas imaginer une opération inverse ?

Il faudra peut-être également imaginer des cultures peu gourmandes en eau.

Un expert de la Loire pourrait expliquer les prévisions – pessimistes – des évolutions et tendances aux agriculteurs.

Notre vision du projet

Il est important de redonner une vigueur à l'agriculture gemmoise et d'éviter qu'elle continue à périr. Sinon, la nature ayant horreur du vide, un scénario de type « Angers sur Loire » (SDAU de 1976) pourrait revenir, aiguillé par des appétits immobiliers. Une urbanisation se produira peut-être. Mais il ne faut pas qu'elle soit de ce type.

1. Des secteurs pour les cultures nouvelles

En complément des zones déjà exploitées par l'agriculture, il serait bon de définir des secteurs dédiés à la production vraiment biologique, voire à des jardins familiaux, au nord de la zone proche de la grande ville.

Des espaces de production peuvent encore être aménagés : des friches horticoles existent au sein de la ZAP et au-delà, dans des secteurs restés classés en zone agricole dans le plan local d'urbanisme (partie de la commune située entre le chemin du Hutreau et la commune d'Angers, secteur entre la voie ferrée et la route Angers-Bouchemaine). Certaines serres ont reçu une utilisation pour le moins incompatibles avec la vocation agricole du secteur.

Sans doute faudra-t-il aussi revoir la distribution des parcelles pour optimiser l'outil de production. Un mini remembrement permettrait de rassembler les surfaces détenues par l'Agglomération dans l'optique révolue de la réalisation de la rocade sud. Il faciliterait l'accueil de nouvelles entreprises agricoles (bio....) sur la commune.

2. Quels types de productions

Concernant le bio, il faut se garder d'une dérive par rapport au cahier des charges du vrai bio car il existe aussi des bios radicaux et d'autres qui travaillent pour la grande distribution.

Sur le plan de l'arboriculture, quid des arbres fruitiers qui demandent encore beaucoup de traitements? La solution devrait être trouvée dans le cadre de la création d'une zone HVE (Haute Valeur Environnementale), préalable à la dévolution forte de la ZAP à l'agriculture et à l'arboriculture de type biologique.

3. Les travaux à mener

Il faudra déterminer les parcelles et surfaces de terre concernées par le redéploiement agricole.

Travail sur le cadastre.

Chiffrer au maximum tout ce qu'il est possible d'être chiffré (surfaces concernées, moyens financiers nécessaires pour devenir opérationnels, notamment communiquer pour faire venir de nouveaux exploitants d'autres régions de France, voire pays européens.